

La section Chamillac est partagée en 2 parties : A1 et A2. La limite de ces 2 parties est l'actuel chemin des Trépadours et celui de Chamillac à la Choisne. La majorité du village est donc en A2 et une petite partie en A1.

A remarquer : Un seul bâtiment existe à la Choisne dont le nom n'est pas noté sur le cadastre.

La route D147 de la Logne à Chassagnac n'existe pas, ni le pont sur la Logne, le seul chemin vers Yssandon traverse Chamillac : c'est le chemin des Trépadours actuel. La RD133e2 vers Mansac n'existe pas et la liaison se fait par le chemin des Roches élargi lors du remembrement. Le Sarradis existe mais pas Chassagnac, du moins dans la partie Mansac.

Le dessinateur de la carte a écrit « Chamilla » comme on le disait en patois, le C final ne se prononçant pas, tout comme celui de Mansac prononcé « Mancha ».

